

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

07 mai 2024 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 30 avril 2024

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (02 avril 2024)
- 1. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 2. Révision et approbation du plan communal de sauvegarde (PCS)
- 3. Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement SAS ZEM 33 TRANS AGRI TP – projet de plateforme de digestats solides à Saint-Germain-Lespinasse – Avis de la commune
- 4. Point sur le pont sur l'Oudan
- 5. Point sur l'avancement du projet d'aménagement du bourg
- 6. Bornage parcelle boulangerie et M. FAURIAUX
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.